

LE MAG' DU C.D.O.S 63

Le sport dans le Puy-de-Dôme, j'adore !

Numéro 16 - Janvier 2014

À LA RENCONTRE DES COMITÉS DÉPARTEMENTAUX

Suite de ce tour d'horizon des Comités Départementaux avec pour ce premier numéro de l'année 2014 et à quelques jours de l'ouverture des Jeux Olympiques d'hiver de Sotchi, la présentation du Comité

Départemental de Ski.

Nous avons rencontré son président M. Jean-Louis REGNIER.



NOUVEAU PROGRAMME DE FORMATIONS

La question de la formation des dirigeants associatifs est importante... Elle est peu abordée. C'est la raison pour laquelle le C.D.O.S dégage, chaque année, des champs de réponse sur les bases de l'association, les formations techniques non spécifiques, les formations à la gouvernance associative, les formations d'aide au fonctionnement...

Ces formations s'adressent aux personnes déjà en place et à celles désirant œuvrer au cœur de l'association.



Dans ce numéro :

Echos des comités	2
Le C.D.O.S en action	3
Le dossier	4
Infos du CRIB	6
Formations 2014	8

ÉDITO



À quelques jours des Jeux Olympiques d'hiver de Sotchi qui se dérouleront du 7 au 23 février, l'ensemble du Comité Directeur et les salariées du C.D.O.S du

Puy-de-Dôme se joignent à moi pour vous souhaiter à tous une excellente année sportive 2014 !

Geneviève SECHAUD

Présidente

Sommaire :

- Hommage de Mme la Ministre des Sports à Nelson MANDELA
- Retour en images sur Les Rencontres du Sport
- Présentation du Comité Départemental de Ski
- Horaire plancher à 24 h hebdomadaire
- Nouveau Programme de formations





ÉCHOS DES COMITÉS

VALÉRIE FOURNEYRON SALUE LA MÉMOIRE DE NELSON MANDELA

Valérie FOURNEYRON, ministre des Sports, de la Jeunesse, de l'Éducation populaire et de la Vie associative a adressé un hommage respectueux à Nelson MANDELA, ancien président de la République d'Afrique du Sud et Prix Nobel de la Paix, qui s'est éteint jeudi 5 décembre 2013 à l'âge de 95 ans.

« Il existe peu de figures qui donne à chacun l'envie d'être meilleur, l'envie d'agir pour le bien commun, l'envie de se dépasser pour un idéal. Nelson MANDELA faisait partie de ces personnalités rares.

Son combat indéfectible pour la liberté, la dignité et l'égalité a inspiré, et continuera d'inspirer la jeunesse du monde entier, par-delà les frontières de cette Afrique du Sud qu'il a aimée et servie avec passion. Son rêve de justice et de démocratie résonne en chacun de nous.

Je tiens à rendre hommage à l'homme d'Etat qui, le premier, a choisi de faire du sport un instrument de réconciliation, de tolérance et de paix. Le 24 juin 1995, lorsque, celui qui était alors président s'est avancé vers le capitaine des Springboks, qui venaient de remporter la Coupe du Monde de Rugby à XV, le sport s'est effacé devant l'image riche d'espoirs d'un homme noir, qui avait passé 27 ans en prison pour ses convictions et tendait la main à un homme blond, symbole du régime honni. Ce jour là, Nelson Mandela et François Pienaar ont porté le même maillot et incarné, pour la première fois, le rêve d'une Afrique du Sud réconciliée autour du slogan : « One team, One nation ». Ce jour là, il a offert au monde entier, l'exemple du par-

don et une leçon de fraternité qui illumine encore nos mémoires.

Faire du sport un instrument de réconciliation, de tolérance et de paix.

Les mots qu'il prononça plus tard en référence à ce moment sont toujours vivants : « le sport a le pouvoir de changer le monde.

Il a le pouvoir d'inspirer. Il a le pouvoir d'unir les gens (...) Il parle à la jeunesse dans une langue qu'elle comprend. Le sport peut redonner l'espoir, là où il n'y avait que la désespérance. Il est plus puissant que les gouvernements pour abattre les barrières raciales ». Je m'incline devant la mémoire de cet homme exceptionnel et adresse au peuple sud-africain mes plus sincères condoléances. »

Source : Ministère des Sports

LES PETITS HANDBALLEURS ONT RENDEZ-VOUS AVEC LE KIT 1^{ER} PAS À ORCINES

Le **samedi 8 février** prochain, à partir de 13 h 30, tous les petits handballeurs (de 5 à 9 ans) **licenciés ou pas**, ont rendez-vous au **Gymnase d'Orcines** pour participer au Kit 1^{er} Pas handball organisé par le Comité Départemental de handball en partenariat avec le club de handball d'Orcines.

Le Comité Départemental s'est doté de cet outil fédéral, **Kit 1^{er} Pas Handball** qui permet grâce à 4 ateliers distincts de faire découvrir le handball aux plus petits tout en s'amusant.

Cette année, le Kit 1^{er} Pas Handball est organisé autour du thème du carnaval. De nombreuses animations viendront compléter cet après-midi festif avec notamment des ateliers maquillage, masques ... et même des crêpes.

Plus d'informations auprès du Comité Départemental de Handball :

04 73 90 16 49
hand63@wanadoo.fr



LE C.D.O.S DU PUY-DE-DÔME EN ACTION

LES RENCONTRES DU SPORT

Pour la 1^{re} fois, à l'occasion de la Journée mondiale du Bénévolat le jeudi 5 décembre 2013, le C.D.O.S du Puy-de-Dôme vous avait donné rendez-vous dans les locaux de l'IFMA pour **Les Rencontres du Sport** où 2 tables rondes-débats étaient organisées et animées par le journaliste Marc-Alexis ROQUEJOFFRE.



La 1^{re} table ronde traitait la problématique suivante : **Nouveaux rythmes scolaires, quelle place pour le mouvement sportif ?**

En présence des principaux acteurs concernés par cette réforme (Inspection Académique, D.D.C.S, Communes, Mouvement sportif...), les débats ont essayé de déterminer dans quelles

mesures le mouvement sportif pouvait participer à l'organisation des temps d'activités périscolaires. Plus de 60 personnes ont assisté à cette table-ronde et échanger avec les intervenants.

La seconde table ronde portait sur le thème : **Sport et Etudes de haut niveau, comment concilier les deux ?** Mener ce double projet, études supérieures et sport de haut niveau n'est pas chose aisée. En présence d'intervenants proches des étudiants sportifs de haut niveau, les dispositifs d'accompagnements ont été exposés et leurs limites décortiquées à la cinquantaine de personnes présentes.



À la suite de ces tables rondes-débats, le C.D.O.S du Puy-de-Dôme a eu le plaisir de proposer la pièce de théâtre *La fin du théâtre* jouée par la troupe des Z'Artistes de l'association Zwizz & Compagnie.

Un spectacle et un buffet dinatoire qui ont largement contribué à clôturer les festivités de l'année 2013, marquant les 30 ans de notre association.



2014, C'EST PARTI !

Retour en images sur la cérémonie de présentation des vœux du C.D.O.S du Puy-de-Dôme
vendredi 10 janvier 2014 :

Discours de la Présidente Geneviève SECHAUD, suivi de la remise des T-Shirts officiels du Challenge du Respect aux élèves de la classe de M. Pascal OFFNER et prestation de la chorale de l'association ALTIS.



Un grand merci à l'association ALTIS et à sa chorale *Les amis chanteurs* menés par l'art-thérapeute Jean-Marie CITERNE pour le très beau spectacle proposé.



LE DOSSIER

À LA RENCONTRE DES COMITÉS DÉPARTEMENTAUX !

Pour ce seizième Mag' du CDOS 63 et premier numéro de l'année 2014, nous sommes allés à la rencontre M. Jean-Louis REGNIER, Président du Comité Départemental de Ski. À quelques jours des Jeux Olympiques d'hiver de Sotchi, zoom sur la discipline reine des Jeux d'hiver.

PRÉSENTATION DU COMITÉ

Créé à la fin de l'année 1983, résultant du mouvement national de décentralisation, le Comité Départemental de Ski se consacre, conformément à ses statuts, à la pratique et au développement du ski dans le Puy-de-Dôme.

Cela passe bien sûr par le développement de la pratique sous toutes ses formes, par l'organisation de compétitions, par la sélection et l'entraînement des équipes représentatives du département, par la formation des cadres bénévoles nécessaires aux activités des clubs et par le soutien aux créations de regroupements sportifs pratiquant le ski.



FÉDÉRER LE FONCTIONNEMENT DES CLUBS

Le Comité Départemental joue un rôle de coordinateur important en fédérant le fonctionnement des clubs. Fait indispensable en raison des coûts (transports, remontées...) et de la complexité d'organisation des séances d'entraînements.

Cette émulation inter-clubs est une nécessité pour le développement de la pratique sportive. Des ententes entre clubs citadins proches géographiquement sont ainsi créées permettant de mutualiser les moyens financiers bien sûr mais également humains.

REGROUPEMENT LES MERCREDIS APRÈS-MIDI

Encadrés par des Brevets d'Etat, ces entraînements permettent aux meilleurs jeunes du département d'acquérir des compétences techniques et des valeurs d'éthique essentielles. Compétences techniques pour assurer une représentation de qualité dans les compétitions et valeurs d'éthique car ces jeunes ont sans doute, à terme, vocation à devenir des cadres sportifs et des dirigeants.

À noter que le Comité organise chaque année également les Championnats départementaux qui participent à la détection des jeunes talents.

DES VACANCES SCOLAIRES ORGANISÉES AU MONT-DORE

Les vacances de Noël et surtout les vacances d'hiver sont l'occasion pour le Comité Départemental et les clubs d'organiser des stages sur la semaine pour les enfants au Mont Dore. Ces stages connaissent chaque année un grand succès puisque ce sont pas moins de 80 enfants en moyenne qui y participent. Le Comité Départemental peut compter aujourd'hui sur un groupe d'une quarantaine d'encadrants bénévoles pour accompagner ces enfants (tous titulaires au minimum de la formation Moniteur Fédéral Niveau 1).



Le Comité est doté d'un parc de skis, bâtons et chaussures relativement conséquent. Ce « stock » lui permet de mettre à disposition des enfants (notamment) participant aux activités alpines le matériel nécessaire à leur pratique.



Organisation du CD

Président :

Jean-Louis REGNIER

Secrétaire :

Annie POUDRILLE

Trésorier :

Jean-Pierre SOZEDDE

LES GRANDS JEUX DES JEUNES DEPUIS PLUS DE 20 ANS !

Le Comité Départemental de Ski du Puy-de-Dôme organise depuis plus de vingt ans *Les Grands Jeux des Jeunes* qui permettent à tout détenteur d'un titre délivré par un club du département de participer aux différentes manches organisées dans le cadre de ces Jeux, qui sont un début à la compétition. Ces Jeux sont ainsi à la portée du plus grand nombre de jeunes citoyens notamment.

Le Comité Départemental soutient également activement la section ski du collège de Besse. Ce partenariat se traduit par une aide financière et une mise à disposition d'un mini-bus.

LES DISCIPLINES DU « SKI »

Le Comité Départemental de ski a en charge le développement de la pratique :

De disciplines olympiques				De disciplines non olympiques			
Ski alpin	Ski nordique*	Ski acrobatique	Snowboard	Ski de vitesse	Ski de randonnée	Telemark	Roller ski

*Ski de fond, saut à ski, biathlon, combiné nordique

**Le Comité en chiffres**

29 clubs

2122 licenciés pour la saison 2012/2013

64 % des licenciés de ski en Auvergne sont licenciés dans le Puy-de-Dôme

+ de 10 000 heures cumulées d'encadrements et d'activités sur le terrain

66 dames classées dans le Puy-de-Dôme et **183** hommes.

ZOOM SUR LE SKI ALPIN... RECONNU TARDIVEMENT COMME « SPORT »

Le ski alpin est un sport de glisse qui consiste à **descendre** une pente enneigée à l'aide de skis. 5 disciplines se pratiquent en ski alpin et sont toutes des courses contre la montre dans lesquelles le coureur dévale un parcours tracé par des « portes » composées de deux piquets. La plus ancienne et sans doute la plus connue est la descente. Slalom, Slalom Géant, Super G et Combiné complètent les disciplines du ski alpin. D'un point de vue technique, le ski alpin se différencie du ski nordique par la fixation du talon au ski par l'intermédiaire de chaussure rigide .

UN PEU D'HISTOIRE

La discipline « ski alpin » ne commencera réellement à être organisée comme un véritable sport qu'à la fin du XIX^e siècle. Le principe de gravir un sommet pour le descendre à ski le plus rapidement possible apparaît à différents endroits en Europe et se traduit, dans un premier temps, exclusivement par du ski de descente.

Le ski alpin sera que tardivement reconnu et intégré au calendrier de compétitions de ski puisqu'il faudra attendre 1931 et les premiers championnats du monde de ski alpin pour faire adopter les épreuves alpines à la Fédération internationale. Le ski alpin ne fera son apparition aux JO qu'en 1936 à Garmisch-Partenkirchen où seule l'épreuve du combiné alpin (c'est-à-dire descente + slalom) ne donnera droit à des médailles olympiques.

**Infos pratiques**

1, rue du Château
63130 ROYAT

☎ 04 73 35 93 31

✉ cdski63@orange.fr



INFOS DU CRIB

Conséquences de la Loi de sécurisation de l'emploi

Dans le 13^{ème} numéro du Mag du CDOS 63, en juillet dernier, nous vous faisons part de certaines modifications de la contribution patronale d'assurance chômage pour les embauches en CDD de moins de trois mois, engendrées par la loi n°2013-504 du 14 juin 2013 relative à la sécurisation de l'emploi.

Cette loi vient donc modifier fortement le recours aux CDD de courte durée mais également le régime du travail à temps partiel.

Décryptage :

La loi de sécurisation de l'emploi vient encadrer le recours au temps partiel, instaurant une durée minimale de travail (horaire plancher) et renforçant la majoration des heures complémentaires.

Horaire plancher à 24 heures hebdomadaires au 1^{er} janvier 2014

La mesure phare de la loi est sans aucun doute l'adoption d'une durée minimale de travail, dite **horaire hebdomadaire plancher**.

Le principe :

À compter du 1^{er} janvier 2014, la durée minimale de travail d'un salarié à temps partiel sera **de 24 heures par semaine** (C. trav., art. L. 3123-14-1 nouveau) ou, le cas échéant, l'équivalent mensuel (soit 104 h mensuel).

Mesure transitoire :

Pour les contrats conclus avant cette date, c'est-à-dire en cours au 1^{er} janvier 2014, et jusqu'au 1^{er} janvier 2016, cette durée hebdomadaire plancher de 24 h sera applicable au salarié qui en fait la demande. En tout état de cause, l'employeur pourra refuser cette demande en raison de son activité.

Par contre, à partir du 1^{er} janvier 2016, tous les contrats ayant une durée inférieure à 24 h hebdomadaires devront faire l'objet d'un avenant afin de garantir un temps de travail minimal de 24 h, sauf s'ils rentrent dans le cadre d'une dérogation prévue par la loi.

Les dérogations à l'instauration de l'horaire plancher (sur demande du salarié) :

- sur **demande écrite et motivée du salarié** : soit pour raisons personnelles, soit pour raisons professionnelles (afin de lui permettre de cumuler plusieurs activités)
- pour les **salariés de moins de 26 ans** poursuivant leurs études
- pour les **salariés des associations intermédiaires** lorsqu'un parcours d'insertion le justifie.

Une dérogation pourra être mise en place grâce à un accord de branche étendu. Ce n'est actuellement pas le cas pour la Convention Collective Nationale du Sport, même si les négociations ont débutées.

Attention : Ne pas confondre travail à temps partiel et travail intermittent

Les deux dispositifs d'organisation du temps de travail obéissent chacun à un régime juridique distinct. Il n'y a donc pas lieu d'appliquer la durée minimale prévue par l'article ci-dessus mentionné au contrat de travail intermittent.

INFO DE DERNIÈRES MINUTES

Vendredi dernier, 10 janvier 2014, le Ministère du travail a accordé aux organisations patronales et syndicales un délai supplémentaire, jusqu'au 30 juin 2014, afin de permettre la poursuite des négociations dans chaque branche professionnelle. Actuellement, seules 4 branches ont trouvé un accord. Toutefois, aucune ordonnance n'a été passée et ce « report » de la loi repose simplement sur une annonce du ministère.

Majoration des heures complémentaires

Jusqu'au 31 décembre 2013, les heures complémentaires qui n'excédaient pas le 1/10^{ème} du temps de travail contractuel n'ouvraient pas droit à majoration de salaire. Depuis le 1^{er} janvier 2014, les heures complémentaires doivent obligatoirement donner lieu à une majoration de 10 % dans la limite de 1/10^{ème} de la durée contractuelle (C. trav., L. 3123-17, dernier alinéa).

Pour rappel, les heures complémentaires sont les heures effectuées au-delà de la durée prévue au contrat. Ce sont en quelque sorte les « *heures supplémentaires* » effectuées par un salarié à temps partiel.

La Convention Collective Nationale du Sport ne prévoyait jusqu'à présent pas de de majoration pour les heures complémentaires, sauf pour les heures effectuées au-delà du 1/10^{ème} de la durée contractuelle.

La Complémentaire Santé pour le salarié bientôt obligatoire.... ...il est urgent de prendre son temps.

Le point sur le calendrier, pour bien se préparer et ne pas se précipiter :

La loi de généralisation de la complémentaire santé concerne tous les salariés du secteur privé. Son application est liée à l'ouverture des négociations entre partenaires sociaux dans les branches professionnelles (comme le mouvement sportif) depuis le 1^{er} juin 2013, puis au niveau de l'entreprise **à compter du 1^{er} juillet 2014. Il s'agit donc de laisser à chaque branche professionnelle la possibilité d'adopter une complémentaire santé adaptée aux besoins de ses salariés.**

Le **1^{er} janvier 2016 (dans deux ans)** est la date butoir pour la mise en place d'une mutuelle santé « socle » avec garanties minimales.

Quelle type de couverture sociale ?

Cette couverture devra correspondre, au minimum, à un panier de soins minimal de 125% du tarif de la Sécurité sociale pour les prothèses dentaires et 100 euros par an pour l'optique. Le financement sera pris en charge, a minima, à hauteur de 50% par l'employeur. De plus, suite à la perte de son emploi, le salarié conservera sa complémentaire santé et prévoyance pendant une durée de 12 mois à titre gratuit (précédemment cette durée était de 9 mois).

Les négociations au sein des branches professionnelles devraient permettre d'ajuster les garanties de la mutuelle santé en fonction des spécificités de chaque secteur d'activités.

Conserver une mutuelle individuelle

La loi engage les entreprises à s'équiper d'une complémentaire santé «socle», pour une couverture minimale. Or, ce type de contrat ne conviendra pas à l'ensemble des salariés. Ainsi, d'ici à 2016, il est conseillé au salarié de faire le point sur son contrat individuel afin de définir les garanties indispensables.

Par conséquent, chacun pourra choisir de résilier sa complémentaire santé individuelle ou au contraire, de moduler son contrat existant. La mutuelle individuelle tiendra donc lieu de sur-complémentaire santé.

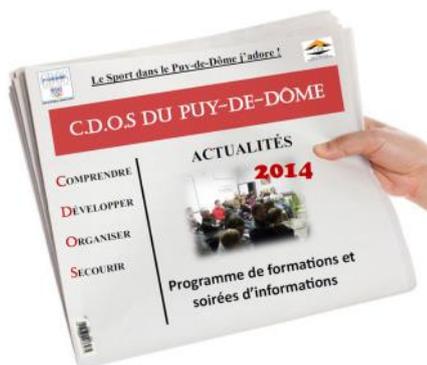
Nous vous tiendrons prochainement informés de la mise en œuvre de ces modifications.

Augmentation du SMIC au 1^{er} janvier 2014

Pour rappel, la hausse du SMIC est calculée en fonction de l'inflation. Au 1^{er} janvier 2014, celui-ci a augmenté de 1,1% sans "coup de pouce" du gouvernement à **9,53 euros par heure et 1445,38 euros par mois**. Cette hausse découle de la revalorisation légale appliquée chaque début d'année. **Ce nouveau taux doit donc être appliqué à tous les salariés du Groupe 1 de la Convention Collective Nationale du Sport.**

NOUVEAU PROGRAMME DE FORMATIONS

Nouvelle année dit nouveau programme de formations !



Aujourd'hui, tout, autour de nous, évolue très vite et le domaine du sport n'échappe pas à cette réalité. La difficulté est actuellement de parvenir à s'adapter aux évolutions de l'environnement associatif en général et sportif en particulier. Environnement qui se professionnalise de plus en plus.

Connaître ou maîtriser les bases de la gestion associative semble plus que jamais essentiel pour tous les dirigeants bénévoles.

C'est pour cela, que le C.D.O.S du Puy-de-Dôme propose chaque année un programme de formations proche des préoccupations des dirigeants bénévoles.

Les premiers rendez-vous :

- ◆ **Utilisation d'un défibrillateur**, lundi 3 février à 19 h
- ◆ **Excel Débutant**, samedi 22 février à 9 h
- ◆ **PSC 1 Secourisme**, du lundi 24 au jeudi 27 mars (18 h 30 à 21 h)

INFORMATIONS PRATIQUES

Toutes les formations et soirées d'informations se déroulent dans les locaux du C.D.O.S du Puy-de-Dôme : **Centre d'Affaires Auvergne - 15 bis rue du Pré la Reine - 63000 CLERMONT-FERRAND**

Pour participer aux formations, il suffit de nous retourner la fiche inscription complétée (disponible au C.D.O.S du Puy-de-Dôme et **téléchargeable librement sur notre site Internet, rubrique formation**).

Les 3 prochaines permanences juridiques gratuites

Vendredi 31 janvier - Vendredi 28 février - Vendredi 28 mars 2014 à 18 h 30

Pensez à vous inscrire auprès de Chrystelle DUCORNAIT (04 73 14 09 61 - CDOS63@wanadoo.fr)



Directrice de publication :

Geneviève SECHAUD

Rédactrices : Bérangère CHAPON,
Chrystelle DUCORNAIT, Christine
MEUNIER et Estelle VERNET.

Publication : C.D.O.S 63

N° 16 : Janvier 2014—prix : 0.10 €

Retrouvez-nous sur le web :

<http://puydedome.franceolympique.com>

Centre d'Affaires Auvergne
15 bis rue du Pré la Reine
63 000 CLERMONT-FERRAND
☎ 04 73 14 09 61 - 📠 04 73 14 40 26
✉ CDOS63@wanadoo.fr